



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Unifor-accueille-favorablement-l-interdiction-de-l-amiante-decretee-par-le>

# **Unifor accueille favorablement l'interdiction de l'amiante décrétée par le gouvernement fédéral**



- Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 15 décembre 2016

---

**Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés**

---

### **TORONTO, le 15 déc. 2016 - Unifor accueille favorablement l'interdiction complète de l'amiante, décrétée par le gouvernement fédéral, d'ici 2018.**

« Nous savons que l'amiante tue. Cette interdiction sauvera la vie des travailleurs canadiens, a affirmé Jerry Dias, président national d'Unifor. Pendant des années, Unifor s'est battu pour obtenir cette interdiction en tant que première étape. Maintenant que nous avons obtenu la fin de son utilisation, le gouvernement doit continuer de travailler à réparer les dégâts qui ont déjà été causés sur la santé et l'environnement. »

L'interdiction s'appliquera à la fabrication, l'importation, l'exportation et l'utilisation de l'amiante à l'échelle du pays, et survient à la suite d'une campagne soutenue menée par le mouvement syndical canadien. Au Conseil canadien d'Unifor en 2015, une résolution a été adoptée pour interdire l'amiante et militer pour que toute amiante soit retirée des lieux de travail d'Unifor et remplacée par des substances sécuritaires. Cette année, à l'occasion de la Journée nationale de deuil et de la fête du Travail, les syndicats de partout au pays se sont unis pour réclamer une interdiction nationale de l'amiante.

« Nous avons vu à quel point cette substance meurtrière détruit les travailleurs, souvent des années après une première exposition, a déclaré Sari Sairanen, directrice de la Santé, sécurité et environnement d'Unifor. Unifor a travaillé de façon diligente pour protéger ses membres d'une exposition, il est temps maintenant que le gouvernement se concentre sur la localisation et l'élimination sécuritaire de l'amiante pour protéger les générations actuelles et à venir. »

L'amiante est la principale cause de décès lié au travail au Canada. L'exposition à l'amiante, qui est une cause connue du cancer du poumon, de l'amiantose et du mésothéliome, coûte la vie à plus de 2 000 Canadiens chaque année. Les décès dus au mésothéliome seulement ont augmenté de 60 p. cent entre les années 2000 et 2012.

« Les militants en santé et sécurité de notre syndicat se sont battus pour interdire l'amiante au Canada depuis des décennies, a déclaré Ken Bondy, coordonnateur national en santé, sécurité et environnement chez Unifor. Unifor exprime sa solidarité avec la coalition des groupes de travailleurs, de santé publique, environnementaux et des droits de la personne, et surtout auprès de toutes les victimes et leur famille, pour s'assurer que l'annonce d'aujourd'hui soit suivie de la consultation nécessaire afin que tous les Canadiens soient complètement protégés de l'amiante. »